

2025/0159

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16
Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.
PETIT.WERY.JOSSET.RAVIDAT et ASCONE.
Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.
Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.
Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER LE MARCHE AMENAGEMENTS DES ESPACES EXTERIEURS DE LA PHASE 1 DU SITE DU CARDE JUSQU'A LA RUE DE LA GOULETTE.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet des aménagements des espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 2 459 636,29 € TTC.

Au vu du temps imparti, un marché public a été publié le 1^{er} octobre 2024 et une Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 12 novembre 2024 durant laquelle un candidat a été retenu.

En ce sens, le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire pour accepter la passation de ce marché car cette délibération fait partie des pièces à fournir au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 2 abstentions,

Accepte que Monsieur le Maire passe le marché des aménagements des espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 16 JAN. 2025
Le Maire,

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

17 JAN. 2025

ARRIVEE

